



PRIÈRE

DIX HEURES

M. MARTINDALE présente la proposition suivante :

Proposition n° 4 : Logement au centre-ville de Winnipeg

Attendu :

que le problème des logements médiocres et des sans-abri, surtout au centre-ville de Winnipeg, s'est accru au cours de la dernière décennie au point de devenir un véritable cauchemar pour la province;

que la revitalisation des quartiers, qui constitue une grande priorité au Manitoba, exige que des logements décents et abordables soient mis à la disposition des Manitobains et des Manitobaines;

que les groupes communautaires déterminés à améliorer le logement dans leur quartier ont consacré beaucoup de temps précieux et de ressources à s'adresser à chaque niveau de gouvernement pour obtenir des fonds, ce qui peut se révéler très onéreux et long;

que le concept du guichet unique permet de rationaliser les activités de collecte de fonds des groupes communautaires en leur permettant d'accéder à tous les niveaux de gouvernement par l'intermédiaire d'un seul bureau;

que l'actuel gouvernement avait promis de participer à l'élaboration d'un projet visant le logement et les sans-abri et devant permettre aux groupes communautaires d'accéder par l'intermédiaire d'un guichet unique à des fonds pour des projets de logement;

que l'actuel gouvernement a tenu sa promesse, qu'en novembre 2000 plus de 850 000 \$ venant des trois niveaux de gouvernement avaient déjà été affectés au projet et qu'il est possible d'accéder à ces fonds par l'intermédiaire du bureau à guichet unique du Projet de Winnipeg visant le logement et les sans-abri,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba félicite l'actuel gouvernement provincial pour les efforts qu'il a déployés en vue de l'amélioration du logement au Manitoba, surtout par l'instauration d'un guichet unique donnant accès à des fonds;

que l'Assemblée félicite l'actuel gouvernement provincial pour le soutien qu'il accorde aux projets de revitalisation des quartiers, ce qui permet aux groupes communautaires de décider eux-mêmes de ce qui convient le mieux à leur quartier et d'accéder aux fonds nécessaires à la concrétisation de leurs projets.

Il s'élève un débat.

MM. MARTINDALE, REIMER et TWEED interviennent. M^{me} CERILLI exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. AGLUGUB présente la proposition suivante :

Proposition n° 5 : Modification des exigences en matière de revenu pour les immigrants

Attendu :

que la réunification des personnes résidant au Canada avec les membres de leur famille fait partie de la tradition humanitaire canadienne;

que les exigences actuelles en matière de parrainage des parents des immigrants sont les mêmes pour toutes les villes de plus de 500 000 habitants;

que ces exigences ont pour conséquence de mettre la ville de Winnipeg dans la même catégorie que les villes de Toronto et de Vancouver;

que le coût de la vie à Vancouver et à Toronto est beaucoup plus élevé qu'à Winnipeg;

que ces exigences désavantagent le Manitoba, rendent plus difficile la tâche d'attirer de nouveaux immigrants dans la province et briment le droit des Manitobains et des Manitobaines d'être réunifiés, au Canada, avec les membres de leur famille,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement fédéral à faire en sorte que le parrainage des parents des immigrants à Winnipeg fasse l'objet d'une étude particulière en raison du coût de la vie moindre dans cette ville;

que l'Assemblée demande à sa greffière de faire parvenir une copie de la présente proposition à tous les députés fédéraux du Manitoba.

Il s'élève un débat.

M. AGLUGUB intervient.

À 11 h 13, le président adjoint est avisé de l'absence de quorum.

M^{me} DACQUAY, MM. SANTOS, REID et MARTINDALE, M. le *ministre* SMITH (Brandon-Ouest), M^{me} ALLAN ainsi que MM. AGLUGUB et SCHELLENBERG sont présents.

Conformément à l'article 4 du *Règlement*, la séance est levée à 11 h 15, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à lundi prochain, 13 h 30.

Le président,

George Hickes